



plainte sur un pere francais sur la reconnaissance d'un enfant

Par **TSIORISOA**, le **30/08/2019** à **09:11**

Bonjour, je suis la mere d'un enfant de six ans nee hors mariage et de nationalite different . Moi, je suis malgache et le pere francais. Mon souci ce que le pere n'a pas fait la reconnaissance de l'enfant depuis et je suis passe au consulat de France pour m'informer sur la retablissement de cette filiation . On ma dit que seul le pere peut le faire, et ce la est possible meme dans la commune ou il habite. A mon avis, il pense pas le faire donc j'ai demande au sein d'une association. ils m'ont conseille de porter plainte au sein d'un tribunal en france et de l'envoyer par recommander de la poste d'ici Madagascar. est ce que c'est une bonne idee? ou est ce qu'il y a un autre moyen dans mon cas? Merci beaucoup

Par **morobar**, le **30/08/2019** à **10:17**

Bjr,

==Comment peut forcer un père à reconnaître son enfant ?

D'après l'article 340 du Code civil, la mère peut intenter une action en justice pour forcer la reconnaissance de paternité du père [b]. Il faut savoir que cette procédure nécessite l'intervention d'un avocat étant donné que la mère doit apporter des preuves tangibles pour prouver la paternité du père :

Des témoignages sont requis pour corroborer les faits

Des preuves matérielles telles qu'une lettre doivent être présentées devant le tribunal

Dans certains cas, le juge peut demander un test ADN avant de prononcer sa décision. Quel délai pour faire une reconnaissance de paternité tardive ?

Le délai pour entamer la procédure de reconnaissance de paternité forcée est fixé par la loi. Il est de

10 ans à compter de la date de naissance de l'enfant[/b] ;
10 ans après la majorité de l'enfant[/b] (au cas où la mère n'a pas réalisé les démarches judiciaires)

Sachez que le père est tenu d'assumer son rôle si la justice reconnaît sa paternité. En d'autres termes, il doit offrir une aide financière pour assurer l'entretien et l'éducation de l'enfant.

==

source: <https://www.info-juri.fr/obliger-pere-reconnaitre-fils%e2%80%89/>

Vous devez donc consulter un avocat

Par amajuris, le **30/08/2019 à 10:18**

bonjour,

la plainte n'est pas la solution, car quelle preuve avez-vous que cet homme français qui est le père de votre enfant et le refus de reconnaissance n'est pas une infraction pénale.

si cet homme refuse de reconnaître la paternité de votre enfant, en droit français, vous devez faire une action en recherche de paternité devant le TGI.

je ne connais pas le droit malgache, voyez un avocat, mais je suppose que vous devez saisir un tribunal de votre pays et si la paternité de cet homme est reconnu, il vous faudra faire reconnaître cette paternité par l'état-civil français.

salutations